

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : ELECTION ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur François GARCIA, au poste de 1^{er} adjoint. Cette démission a été enregistrée auprès des services de la Sous Préfecture à compter du 22 septembre 2015.

Pour rappel, Monsieur le Maire énumère les adjoints au maire en place :

- 2^{ème} adjoint Mme Virginie GAY
- 3^{ème} adjoint M. Cédric CHAUVEAU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un adjoint qui prendrait le 3^{ème} rang ; Mme Virginie GAY devenant 1^{er} adjointe et M. Cédric CHAUVEAU 2^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette élection et à modifier le tableau du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
M. Adam DA SILVA est élu 3^{ème} adjoint 11 pour 3 contre
Mme Virginie GAY 1^{er} adjoint
M. Cédric CHAUVEAU 2^{ème} adjoint.
Le Conseil valide la modification du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : PREEMPTION PARCELLES AO 170 et AO 171

Conformément à la délibération du Conseil Municipal datant du 4 avril 2014 lui donnant délégation de pouvoir sur certaines attributions, notamment la préemption, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de préempter les parcelles cadastrées :

- AO 170 (90 ca) et AO 171 (1 ha 09 a 70 ca) d'une superficie totale de 11060 m², lieu dit Saint Nicolas.

Ces parcelles, appartenant aux Consorts MARTIN, ont été mises en vente au prix de 3500€ (3164€ l'hectare), prix fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Il dépose sur le bureau l'extrait du registre des arrêtés municipaux en date du 21/09/2015 ainsi que le rapport motivant cette préemption, pièces qui seront jointes à la délibération.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de ces documents et d'acter cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Acte la décision de Monsieur le Maire concernant cette préemption.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

L'élaboration du CEJ repose sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale d'un territoire afin de faire émerger un projet local global prioritaire, adapté aux besoins des enfants et des jeunes, centré sur une fonction d'accueil.

Ce diagnostic permet de dégager des tendances qui conduisent à poser un certain nombre de questions, à repérer les points forts et les points faibles, à analyser l'adéquation entre l'offre et les besoins et à confronter celle-ci aux potentialités du territoire. Sur cette base et de manière partagée, les futurs contractants s'accorderont sur les orientations à prendre en fonction des besoins à satisfaire et des moyens disponibles. Pour être opérationnelles, ces orientations sont à transformer en objectifs.

Pour 2015, une partie de la prise en charge du poste de coordinateur référent de CAF, et le passage de la garderie en ALP (accueil de loisirs périscolaires) sont actés avec les autres partenaires sociaux DDCS et PMI.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le dossier de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ce Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : AFFECTATION SALLES DE CLASSE AU SEIN DU BATIMENT SCOLAIRE

Conformément à l'article de CGCT L2121-30, le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public, après avis du représentant de l'Etat dans le Département.

Durant les mois de juillet et août 2015, des travaux ont été réalisés dans l'enceinte scolaire.

Deux salles de classe ont été créées au 1^{er} étage.

Au rez de chaussée, ont été aménagées la cantine et l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de demander l'avis de Monsieur le Sous Préfet, concernant l'affectation de

- deux salles de classe au 1^{er} étage du bâtiment scolaire
- la cantine au rez de chaussée du bâtiment scolaire
- l'accueil de loisirs au rez de chaussée du bâtiment scolaire et temporairement sur le temps scolaire affecté en salle de classe

Monsieur le Maire demande que le plan de l'état du bâtiment scolaire, avant travaux et après travaux, soit joint à la présente demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité, l'affectation de salles proposée par Monsieur le Maire.
Autorise Monsieur le Maire à envoyer cette proposition à Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05/10/15.08.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015

Date d'affichage : 15/10/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : DESAFFECTATION SALLES DE CLASSE AU SEIN DU BATIMENT SCOLAIRE

Suite aux travaux réalisés dans l'enceinte scolaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'envoyer pour avis, à Monsieur le Sous-Préfet, la proposition de désaffectation de :

- deux salles de classe au rez de chaussée de l'école,
- la cantine et l'accueil de loisirs au 1^{er} étage de l'école,

Monsieur le Maire demande que le plan de l'état avant travaux et après travaux soit joint à la présente demande.

Cette désaffectation ne supprime pas le nombre de classe existant auparavant dans l'enceinte de l'école, ces deux classes pour lesquelles un avis de désaffectation est demandé, ont été déplacées au 1^{er} étage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité, la désaffectation des salles proposée par Monsieur le Maire.
Autorise Monsieur le Maire à envoyer cette proposition à Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : CONVENTIONS NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 21 septembre 2015, de nouvelles activités périscolaires ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 17h10. Bien que tous les enfants scolarisés à l'école de Castelnau aient accès à ces NAP, soixante et dix enfants en moyenne sont inscrits et y participent hebdomadairement.

Des conventions avec les intervenants professionnels ont été rédigées et signées sous couvert de prestations de services avec les associations et les auto-entrepreneurs à titre onéreux et des conventions « collaborateur occasionnel » pour les personnes bénévoles.

Des indemnités pourront être versées aux intervenants n'ayant pas le statut d'auto-entrepreneur après validation du nombre d'heures effectuées.

Pour les intervenants souhaitant être rémunérés, un tarif de 40 euros TTC est appliqué (toutes taxes et toutes charges comprises) pour une heure d'intervention avec 45 minutes d'ateliers et 15 minutes de montage et démontage.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les conventions types ainsi que la liste des activités validées par le Comité de Pilotage pour les Nouvelles Activités Périscolaires comprenant la liste des personnes intervenant, les activités proposées, les horaires et les dates, ainsi que le tarif horaire.

Le conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Valide les conventions présentées.

Accepte le montant des prestations proposées (40€ brut/heure).

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : INDEMNITES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des NAP, une convention a été signée le 16 septembre 2015. La nature de cette activité, atelier de lecture et écriture, se déroule tous les lundis, pendant une heure. L'intervenante a effectué depuis le 21 septembre 2015 quatre interventions (21/09 – 28/09 – 05/10 – 12/10).

Monsieur le Maire propose au Conseil de lui verser une indemnité brute de 160€ correspondant à 4 interventions à 40€ l'unité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte le paiement de 160€ correspondant à 4 interventions, pour l'intervenante de l'atelier lecture et écriture.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : SUBVENTION A P E

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Elèves a instauré mensuellement, des soirées s'intitulant « CAFE DES PARENTS », la première a eu lieu le 30 septembre 2015. Ces soirées, ouvertes à tout le monde, s'articulent autour de différents thèmes : les jeux de société, Théâtre Forum (spectacle de théâtre interactif), Conférence sur « le comportement de l'enfant à adopter face à l'animal »....

L'APE souhaiterait qu'une subvention lui soit allouée pour pallier les frais d'intervenants durant ces soirées. Le montant demandé est de 250€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250€ à l'A P E.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : CAHM : Convention constitutive d'un groupement de commande pour les fournitures administratives

Dans le cadre des groupements de commandes concernant les fournitures de bureaux et les EPI, le Conseil Communautaire a délibéré en date du 28 septembre 2015 et a approuvé la convention d'un groupement de Commandes.

Il conviendrait que l'ensemble des membres du groupement approuve la convention et désigne leurs représentants : un membre titulaire et un membre suppléant.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de convention, il demande au Conseil :

- de l'autoriser à signer la convention
- d'élire les deux représentants de ce groupement de commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Décide d'élire M. Adam DA SILVA en qualité de membre titulaire et Mme Virginie SERS en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : demande de prorogation du délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le délai imparti pour déposer le dossier de l'AD'AP auprès de la Sous Préfecture était le 27 septembre 2015.

Actuellement dans l'impossibilité de déposer ce dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une prorogation de 12 mois.

En effet, le dossier préalablement établi n'est pas exploitable, et notre bureau d'étude n'est pas disponible en cette période de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que néanmoins, des travaux de mises en conformité ont été réalisés (ascenseur école, accessibilité mairie,...) ou vont l'être avant la fin de l'année (accès Maison du Peuple).

Le conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité la demande de prorogation du délai de dépôt de l'AD'AP.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 13 octobre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - GAY Virginie

Absents excusés : GARCIA François - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – OZERAY Séverine - - CHAUVEAU Cédric

Pouvoirs : CHAUVEAU Cédric à SERS Jean-Charles
CELLINI Bruno à CROS Roland
GARCIA François à GAY Virginie
GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : CONVENTION D'APPLICATION 2015-2018 DU CONTRAT DE GESTION INTEGREE DU TERRITOIRE DE THAU- AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Directive 2000/60/CEE dite Directive Cadre sur l'Eau,

Vu la Recommandation 2002/413/CE dite Recommandation pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC),

Vu la politique maritime intégrée et son pilier environnemental représenté par la Directive 2008/56/CE dite Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin,

Vu l'article 35 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu le Livre bleu fixant une stratégie nationale pour la mer et les océans, adopté par le Comité interministériel de la mer le 8 décembre 2009,

Considérant les orientations du SCOT et du SAGE et la nécessaire mise en œuvre d'un programme d'actions visant à respecter ces orientations,

Considérant que les attentes des acteurs du territoire de Thau demeurent fortes, malgré 3 générations de Contrat pour protéger la lagune de Thau et ses activités,

Considérant la nécessité de construire un nouveau cadre contractuel permettant d'assurer le suivi des outils de planification, sur la base d'une gestion concertée et partenariale,

Considérant qu'un contrat de gestion intégrée du Territoire de Thau, visant à répondre aux enjeux du territoire en créant un cadre local de gouvernance, a été signé préalablement à la présente Convention d'application,

Considérant qu'une première Convention d'application du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau portant sur la période 2012-2014 a été signée préalablement à la présente Convention d'application,

Considérant que les signataires du Contrat ont approuvé les actions proposées dans son rapport de présentation et se sont engagés à participer prioritairement aux opérations prévues dans le cadre de ce Contrat, conformément à leurs compétences et leurs politiques d'intervention,

Considérant que les communes, dans le cadre de leur compétence générale et les maîtres d'ouvrage publics ou privés peuvent bénéficier de l'appui des partenaires du Contrat en signant des Conventions d'application avec les partenaires signataires du Contrat, et s'engagent en contrepartie à réaliser les actions qu'ils ont retenues et selon le calendrier établi,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve la Convention d'application 2015-2018 du Contrat de gestion intégrée du territoire de
Thau,
Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'application 2015-2018.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05/10/15.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 15/10/2015
Date d'affichage : 15/10/2015